

ATTESTATION DE SUCCESSION

Conformément à l'article 4 de la loi 2015-177 du 16 février 2015

Nous soussignés, attestons être les héritiers de :

M. Mme _____

Né(e) le _____ à _____

Décédé(e) le _____ à _____

- Qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours, concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- ▶ Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Nous autorisons en outre M. Mme _____, héritier porteur du document, à percevoir pour notre compte, les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers. Nous reconnaissons en outre avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-6 et 441-7, du code pénal.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

NOM	Prénoms	Lien de parenté	Signature des héritiers

Joindre obligatoirement:

- Un extrait de naissance de chaque héritier
- Les copies intégrales de l'acte de naissance, mariage et décès du défunt
- Un certificat d'absence d'inscription de disposition de dernières volontés :

(que l'on peut se procurer auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN), Service aux particuliers 13107 Venelles Cedex ou auprès Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés – FCDDV - <https://www.adsn.notaires.fr/fcddvPublic/profileChoice.htm>) (contre paiement au 30/11/2018 de 18 euros)